



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV du CA du Mardi 8 février 2022

CA tenu en visio conférence, via la plateforme zoom.

Présents par zoom : C. Baruch, A. Rosenberg, I. Béguier, D. Bourdin, I. Martin-Kamieniak, P. Blayau, J. Angelergues, A. Sitbon, E. Chervet, N. Franck, A. Gibeault, M. Gibeault, P. Denis, S. Pons - Nicolas, F. Moggio, J. Boulanger, J.-L. Baldacci, P. Aloupis, D. Ribas, A. de Cazanove, H. Suarez-Labat, M.-L. Léandri, G. Welsh, P. Krzakowski.

Invités, présents par zoom à partir du point 4 de l'ordre du jour : Ellen Sparer, M. Loukomskaïa, J. Siksou, T. Bokanowski et A. Ber Schiavetta V. Kapsambelis

1/ Approbation du PV du CA du 25 Janvier 2022,

Approuvé à l'unanimité

2/ Récupération du statut de membres honoraires de Martine et Claude Janin

Ils avaient demandé leur radiation de leur statut d'honoraires en 2018, et demandent aujourd'hui leur réintégration, à ce même statut.
Approbation unanime par le CA, qui insiste sur la joie de retrouver ces collègues.

2bis/ Gérard Bayle souhaite démissionner de son statut d'honoraire. La présidente décide de lui accorder le statut d'invité.

3/ CPLF : Demande de prolongation d'un an de son mandat par le secrétariat scientifique du CPLF

La Présidente introduit ce point en soulignant 2 questions :

Tout d'abord, la discussion lors du dernier CA a mis en lumière la nécessité d'interroger l'avenir du CPLF : comment doit-il évoluer ? Quelles sont les attentes pour ce congrès ? Ces questions de fond méritent une évaluation qui ne peut se faire qu'en prenant le temps. Il faudra donc s'atteler à créer une commission ad hoc pour mener cette réflexion de fond. Le CA doit se saisir de ces questions rapidement.

D'autre part, le CA doit traiter la demande du secrétariat Scientifique du CPLF d'une prolongation d'un an de son mandat. La contestation de la validité du vote du CA de Novembre a conduit la Présidente et le CA à se référer aux textes et règlement intérieur, et en effet le vote de Novembre n'était pas valide et a donc été annulé. Le règlement intérieur prévoit que

seule l'AG peut décider de déroger à la règle de la durée du mandat du secrétariat scientifique du CPLF, ce qui doit ensuite recevoir l'aval du ministère.

Le bureau propose donc au CA de se prononcer sur les points suivants :

Premier vote proposé : « Le CA demande que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine AG la proposition d'un vote de dérogation au règlement intérieur, suite à la demande actuelle du secrétariat scientifique du CPLF ».

Un second vote ce soir serait ensuite uniquement consultatif, interne au CA : « À titre consultatif, souhaiteriez-vous que l'équipe actuelle du Secrétariat Scientifique du CPLF soit prolongée d'un an, jusqu'en 2024 ? ».

Plusieurs administrateurs prennent la parole pour signifier que ces propositions de vote devraient plutôt être inversées : ils préfèrent que les administrateurs procèdent d'abord au vote consultatif, puis, le cas échéant, votent sur la mise à l'ordre du jour de l'AGO de la demande dérogatoire du Secrétariat Scientifique.

Cet ordre est choisi, et il est procédé à un vote consultatif sur la question :

« A titre consultatif, souhaiteriez-vous que l'équipe actuelle du Secrétariat Scientifique du CPLF soit prolongée d'un an, jusqu'en 2024 ? ».

VOTE

OUI : 4

NON : 16

Abstention : 4

A titre consultatif le CA se prononce contre la prolongation de l'équipe actuelle.

La Présidente souhaite alors mettre au vote la question de porter ou non à l'ordre du jour de l'AG la demande de prolongation du Secrétariat Scientifique du CPLF. Plusieurs administrateurs soulignent que ce vote est rendu inutile par le vote consultatif qui vient d'avoir lieu. La demande ne sera donc pas inscrite à l'ordre du jour de l'AG.

4/ Élection de la direction du comité de la BSF

Jocelyne Siksou, seule candidate, est élue à l'unanimité.

5/ Préparation de l'AGO du 13 Mars, rapports non statutaires

ARCHIVES : T. Bokanowski et A. Ber-Schiavetta donnent lecture de leur rapport. Le CA les remercie de tout ce travail.

Marie José Lebau et Martin Joubert ont rejoint ce comité.

RFP : V. Kapsambelis donne lecture de son rapport

Débats en psychanalyse : I. Martin-Kamieniak donne lecture de son rapport.

BSF : D. Bourdin donne lecture du rapport.

COPEA : F. Moggio donne lecture de son rapport

Commission Socio Professionnelle : I. Béguier donne lecture de son rapport

Le CA approuve tous les rapports

6/ Votes par procuration

Les procurations sont interdites lors des votes à distance et autorisées lors d'une réunion en présence. Quelle règle adopter lors d'une réunion mixte ? A l'issue d'une discussion, le consensus se dégage de maintenir l'interdiction générale de procuration lors d'une réunion mixte, au moins pour l'année 2022.

7/ organisation de l'Assemblée Générale

L'organisation en mixte semble ingérable pour l'AG.

Après discussions, il est décidé qu'à l'instar des Rencontres, l'Assemblée Générale sera organisée en présence des membres. Des procurations pourront donc être signées comme habituellement.

8/ Informations diverses

Sans

23H42, fin de séance

Anne Rosenberg
Secrétaire Générale

Marie-Laure Léandri
Secrétaire Générale Adjointe